

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
MRC de Maskinongé

Rémunération des élus
exercice terminé le 31 décembre 2018

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire (Municipalité)	14 211 \$	7 105 \$
Maire (MRC de Maskinongé)	7 364 \$	1 933 \$
Maire (RGMRM)	6 527 \$	3 263 \$
Conseiller #1	4 737 \$	2 368 \$
Conseiller #2	4 737 \$	2 368 \$
Conseiller #3	4 737 \$	2 368 \$
Conseiller #4	4 737 \$	2 368 \$
Conseiller #5	4 737 \$	2 368 \$
Conseiller #6	4 737 \$	2 368 \$

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supralocal (ex. MRC, régie, organisme public de transport).